

ARRÊTÉ n° 2025-11 CDG PORTANT LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE LA PROMOTION INTERNE DÉROGATOIRE 2025

La Présidente du Centre de Gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-3 à L 523-6,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires applicables à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux, notamment ses articles 8 et 12,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant que ce dispositif dérogatoire constitue un plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans application de quota, et applicable jusqu'au 31 décembre 2027,

Considérant la commission ad hoc constituée de représentants des collectivités et du personnel réunie le 13/11/2025,

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial par voie de promotion interne dérogatoire – plan de requalification (2024-2027) est arrêtée comme suit :

AGAR	Sandrine	née le 09/11/1969	BESTIAC / CAUSSOU / PRADES
AMARDEILH	Sabine	née le 13/08/1972	ARTIX / SAINT BAUZEIL
AMARDEILH	Georgette	née le 05/10/1963	GUDAS / SURBA
BERTRAND	Jérémy	né le 26/10/1988	AUZAT
BIARD	Chantal	née le 06/04/1973	LERAN
BOUCHERIE	Stéphanie	née le 13/10/1976	MONTARDIT / MERIGON / BARJAC
ESTEBE	Sylvie	née le 09/11/1963	SAINT PIERRE DE RIVIERE
ESTEBE	Véronique	née le 21/12/1967	USTOU
GUY	Bernadette	née le 09/06/1967	BRASSAC
LAC	Edwige	née le 19/10/1979	SABARAT / CASTEX
LEDUC	Muriel	née le 10/05/1967	CASTILLON EN COUSERANS / ARGEIN
SAURAT	Pierre	né le 14/07/1970	TROYE D'ARIEGE / LE SAUTEL / AIGUES VIVES
SOULA	Estelle	née le 15/03/1993	STE SUZANNE / SIEURAS / CASTERAS
			/ THOUARS SUR ARIZE

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'état et fera l'objet de la publicité prévue au code général de la fonction publique.

Fait à FOIX le 13 novembre 2025
La Présidente,
Martine ESTEBAN

